



**Cause
Majeur !**

Cause Majeur !
interpelle les
candidats aux
élections
départementales

Juin 2021

**ENGAGEZ-VOUS PLEINEMENT
POUR LA JEUNESSE
DE VOTRE DÉPARTEMENT**

CANDIDAT·E·S, INTÉGREZ À VOS PROGRAMMES :

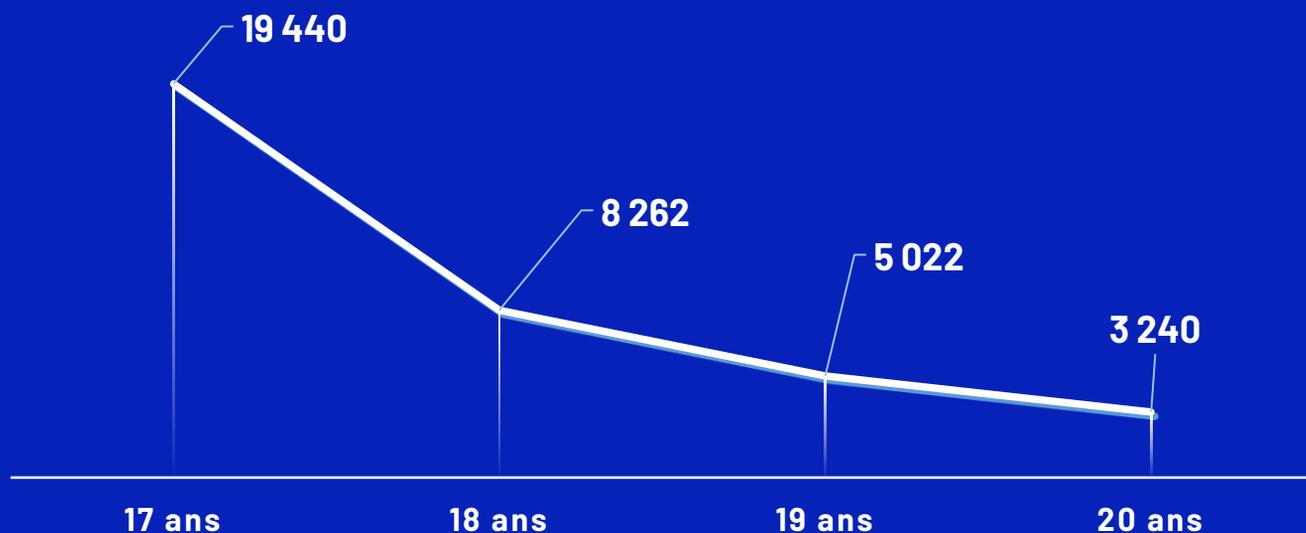
1. L'INTERDICTION DES SORTIES SÈCHES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Aujourd'hui, en France, plus de 350 000 enfants et jeunes bénéficient d'une mesure de l'aide sociale à l'enfance (ASE). A 18 ans, il leur est possible de bénéficier d'un accompagnement jeune majeur·e jusqu'à leurs 21 ans.

Cependant, il existe une réelle **inégalité d'accès à ces accompagnements sur le territoire**, accroissant les inégalités sociales pour les jeunes. Les conditions et engagements exigés du·de la jeune augmentent alors que les durées des contrats diminuent (de 3 à 6 mois) et concernent de moins en moins de jeunes. En effet, en 2018, seul·e·s 36% des jeunes majeur·e·s de 18 à 21 ans relevant de l'aide sociale à l'enfance pouvaient bénéficier d'une prise en charge, contre 56% en 2013. **Le résultat est sans appel : un quart des personnes sans-abri nées en France sont d'ancien·ne·s enfants placé·e·s auprès de l'ASE ; un chiffre qui plafonne à 40% s'agissant des jeunes de moins de 25 ans.**

Pour mettre fin à ces statistiques très préoccupantes, il faudrait que les Conseils Départementaux accompagnent chaque année 66 000 jeunes de 18 ans et plus, là où ils·elles ne sont aujourd'hui que 16 524 jeunes de 18 ans et plus, à l'être.

Nombre de jeunes confié·e·s à l'ASE au 31 décembre 2017



Près de **6 jeunes sur 10** confié·e·s à l'ASE à leurs 17 ans sortent de la protection de l'enfance à 18 ans.

À 19 ans, seul·e·s **3 jeunes sur 10** confié·e·s à l'ASE à leurs 17 ans continuent d'être accompagné·e·s par la protection de l'enfance.

Sources : DREES

OÙ SONT LES DISPARU·E·S DES STATISTIQUES ?

En 2018, le Conseil économique, social et environnemental soulignait le « décalage manifeste entre la situation souvent alarmante de ces jeunes et leur relative invisibilité dans l'agenda politique » tandis que le Défenseur des droits indiquait la même année constater « une diminution des contrats « jeune majeur » essentiellement pour des raisons de coûts financiers, induisant des fins de prises en charge brutales et parfois dramatiques ».

Alors que la crise sanitaire a exacerbé leur vulnérabilité, il est aujourd'hui plus que jamais indispensable que les décideurs publics se saisissent de cet enjeu primordial en interdisant toute sortie sèche dans leur département et se montrent ainsi exemplaires en se donnant les moyens de proposer un avenir positif à ces adultes en devenir.

2. LA CRÉATION D'UN VRAI PROJET D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'ÂGE ADULTE

Notre collectif pense que TOUT·E jeune en situation de vulnérabilité, notamment celles et ceux ayant bénéficié d'une mesure de protection de l'enfance administrative ou judiciaire, doit se voir proposer un **projet d'accompagnement vers l'âge adulte**, dans la continuité du projet personnalisé pour l'enfant.

Cet accompagnement co-construit avec le jeune, doit être individualisé, évolutif et gradué, pour lui permettre de sortir de manière sécurisée de la protection de l'enfance en respectant ses besoins, sa temporalité, son degré d'autonomie et ses potentialités.

Véritable socle d'appui aux différents facteurs d'inclusions sociale, économique et citoyenne que sont l'accès effectif à des ressources suffisantes, à un logement stable, aux soins, à la co-construction et/ou la poursuite d'un parcours professionnel, à la culture et aux loisirs, cet accompagnement par les professionnels de l'enfance doit pouvoir s'appuyer sur toutes les ressources de l'entourage et être proposé sans limite dans le temps et sans condition ou contrat d'engagement ([Pour en savoir plus sur le projet d'accompagnement vers l'âge adulte](#)).

3. LA GARANTIE POUR CHAQUE JEUNE PROTÉGÉ·E D'UN DROIT AU RETOUR, À L'ERREUR ET À L'EXPÉRIMENTATION

Pour se construire, tou·te·s les jeunes accompagné·e·s doivent pouvoir bénéficier d'un droit à l'expérimentation, à l'erreur, au retour dans les choix qu'ils-elles sont amené·e·s à faire dans leur vie, que ce soit dans l'orientation scolaire, la construction de leur parcours professionnel, des conditions de logement, au même titre que tout·e autre enfant bénéficiant d'un soutien familial.

4. L'INVESTISSEMENT DANS TOUTES NOS JEUNESSES POUR MIEUX DYNAMISER ET PENSER LE DÉPARTEMENT DE DEMAIN

À l'heure où la jeunesse paie un lourd tribut dû à la crise sanitaire, investissons dans toutes nos jeunes, pour rendre nos territoires dynamiques. Faisons-les participer à l'élaboration des politiques publiques, faisons en sorte que l'investissement budgétaire consenti par les départements pour accompagner plus spécifiquement les jeunes majeur·e·s vulnérables jusqu'à leur autonomie effective créent *in fine* de la richesse, en permettant à chacun·e de ces jeunes de se construire un avenir choisi et positif, pour eux-elles et pour la société.

DONNONS-NOUS LES MOYENS D'OFFRIR LES MÊMES CHANCES AUX JEUNES ISSU·E·S DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE QU'À N'IMPORTE QUEL·LE AUTRE JEUNE !

Le collectif Cause Majeur ! recommande également aux Conseils Départementaux, qui ont ces compétences par la loi, de :

- ☛ **Rendre obligatoire la prolongation de l'accompagnement socio-éducatif** pour les jeunes qui le demandent ;
- ☛ Enrichir cet accompagnement socio-éducatif en **intégrant de nouveaux droits ou des droits renforcés** (droit à l'expérimentation, droit à l'erreur, accompagnement à la gestion budgétaire et à l'usage du numérique...);
- ☛ **Maintenir un environnement social et affectif dans lequel les jeunes pourront continuer à se construire et à se projeter dans l'avenir ;**
- ☛ **Éviter les ruptures de prise en charge pour les jeunes sortant de la protection judiciaire de la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse)** et favoriser les passerelles entre les accompagnements judiciaires au pénal, au civil et en administratif, y compris pour les jeunes majeur-e-s ;
- ☛ **Renforcer les dispositifs d'accompagnement du-de la jeune dans son insertion professionnelle** (garantie jeunes, faciliter les expériences professionnelles, favoriser l'engagement volontaire, etc.);
- ☛ **Assurer la continuité et la qualité du parcours de soin des jeunes** (point spécifique lors de l'entretien un an avant la sortie, réalisation d'un bilan de santé, continuité des professionnel-le-s de santé suivant le-la jeune entre la minorité et la majorité, accent sur la prévention...);
- ☛ **Favoriser l'accès au logement, et préparer le-la jeune à l'indépendance et aux responsabilités que cela requiert** durant la phase d'accompagnement ;
- ☛ **Garantir l'effectivité des droits** de chacun-e et un **niveau de ressources suffisant**, permettant de vivre dignement et de créer les conditions d'une inclusion sociale et professionnelle pérenne ;
- ☛ **Favoriser l'accompagnement vers l'ouverture culturelle** (respect des choix culturels des jeunes, formation des accompagnant-e-s sociaux-ales à la médiation culturelle, ...).

CONTACTEZ-NOUS POUR ÉCHANGER SUR L'ENSEMBLE DE NOS PROPOSITIONS, AFIN D'OFFRIR À NOS JEUNESSES TOUTES LES OPPORTUNITÉS DANS TOUS NOS TERRITOIRES !

QUI SOMMES-NOUS ?

Lancé en mars 2019, le collectif **Cause Majeur !** rassemble près de trente associations nationales, collectifs et personnalités qualifiées (jeunes et professionnel-le-s) qui ont décidé de s'unir pour remettre les jeunes majeur-e-s sortant de la protection de l'enfance ou ayant été pris-es en charge par la protection judiciaire de la jeunesse au cœur des politiques publiques.

Notre collectif plaide pour une **inclusion pleine et entière de chaque jeune majeur-e dans la société** et veille à la cohérence, à l'harmonisation et à l'efficacité des politiques publiques concernant tou-te-s les jeunes.



Florine Pruchon

Responsable Plaidoyer à SOS Villages d'Enfants
et **coordinatrice du Collectif Cause Majeur !**
fpruchon@sosve.org – 06 63 04 19 74



@CauseMajeur

